

Lettre d'information trimestrielle du projet

Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale

seconde phase

Action extérieure de la Communauté Européenne : DCI-ENV/2008/152-063



Composante Gabon



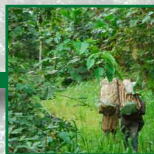
Le projet DACEFI - Editorial

Monsieur le Directeur Général des Forêts



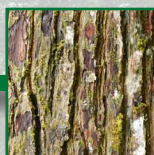
Du côté de Libreville

La dimension multi-acteurs de la foresterie communautaire est mise en avant



En direct du terrain, le point sur...

...le développement communautaire, les PFNL, la dynamique associative, ainsi qu'un mot sur le processus FLEGT



Projecteur sur...

...la nouvelle disposition en matière de récupération de grumes abandonnées



Baromètre des forêts communautaires



Université
de Liège





Le projet DACEFI - Editorial

Chers lecteurs,

Invité à préfacier le numéro 4 de votre lettre d'information, je pense qu'il me revient, en ma qualité de Directeur Général des Forêts, de vous donner au préalable un bref aperçu du patrimoine floristique et faunique dont nous avons la charge de gérer au mieux des intérêts de notre pays et de la communauté internationale.

En effet, la forêt gabonaise couvre 22 millions d'hectares, soit près de 85% du territoire national. Cet immense massif forestier se caractérise par une importante diversité des écosystèmes et des espèces.

La flore couvre plus de 8 000 espèces végétales. Sur les 400 essences potentiellement exploitables, une soixantaine fait l'objet de prélèvement pour un potentiel commercialisable de 1,5 milliards de m³, dont 1/3 est constitué d'okoumé (*Aucoumea klaineana*).

La faune compte plus de 130 espèces de mammifères dont 13 primates avec d'importantes populations typiques des forêts d'Afrique Centrale : singes anthropoïdes (gorilles et chimpanzés), bongos, éléphants. L'avifaune quant à elle, compte plus de 650 espèces d'oiseaux. La ressource halieutique comprend 300 espèces connues.

Afin d'assurer la gestion durable de cet important patrimoine naturel, le Gabon s'est doté en 2001 de la loi n°016/01 portant Code Forestier en République gabonaise.

Aussi, dans le souci de rendre plus efficace l'action de l'administration forestière en charge de gérer ledit patrimoine, le Gouvernement de la République a-t-il adopté le décret n° 291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts. Cette réorganisation a donc donné lieu à la création d'une Direction des Forêts Communautaires (DFCOM) au sein de la Direction Générale des Forêts (DGF).

Cette nouvelle donne est la matérialisation de la prise en compte, définitive, des dispositions de la loi susvisée en ce qui concerne l'implication des communautés villageoises dans la gestion des ressources forestières, à travers les forêts communautaires. L'article 156 en donne la définition : « La forêt communautaire est une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources naturelles à partir d'un plan simple de gestion ».

La mission de la nouvelle Direction technique est celle de mettre en œuvre la politique de foresterie sociale du Gouvernement de la République. Elle s'inscrit sur trois principaux axes en corrélation avec le programme de société du Président de la République, repris dans le triptyque : Gabon Vert-Gabon des Services et Gabon Industrie. Il s'agit notamment de :

- promouvoir le concept de foresterie communautaire au Gabon ;
- définir les normes d'attribution des forêts communautaires ;
- élaborer les normes de gestion et d'exploitation des forêts communautaires.

Ces actions pourront être menées en synergie avec le projet DACEFI, phase 2, dans le cadre du protocole d'accord récemment signé entre le WWF et l'administration des Eaux et Forêts.

Bonne lecture.

Le Directeur Général des Forêts



Paul KOU MBA ZAOU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les forêts communautaires, une affaire interministérielle



Les forêts communautaires au Gabon relèvent de la collaboration de plusieurs organes gouvernementaux. Si la Direction générale des Forêts et sa nouvelle Direction des forêts communautaires jouent un rôle central, il ne faut pas négliger l'implication de la Direction générale des industries (réglementation des produits marchands issus des futures forêts communautaires), ainsi que celle de la faune et des aires protégées (la mise en place du plan simple de gestion comprend une composante faunique). Dans la cadre du développement des villages, la

Direction générale du développement rural devra également jouer un rôle majeur. Un rapprochement de ces institutions dans le cadre de la mise en place des prochaines FC est donc important.



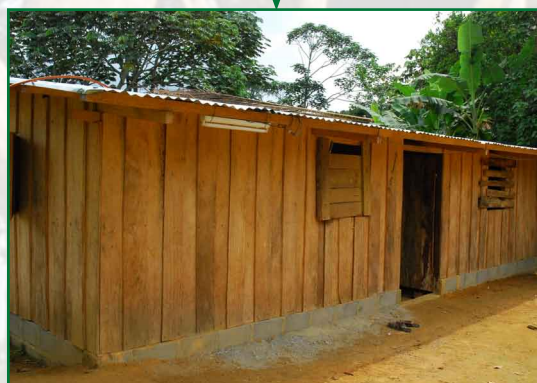
En direct du terrain

Suivre les forêts communautaires par des indicateurs SMART et SPICED

Le projet DACEFI-2 a mis au point des outils qui permettent d'apprécier l'évolution économique et sociale d'une communauté. Il s'agit de mettre en place des indicateurs précis au sein des villages partenaires, qui pourront être suivis et évalués au cours du temps (plus communément appelés indicateurs SMART, acronyme anglais traduit par Spécifique-Mesurable-Atteignable-Raisonné-rallié au Temps). Ces indicateurs sont par exemple le nombre d'emplois, de maisons en planches, d'infrastructures communautaires, etc. D'autre part, d'autres indicateurs sont mis en place en rapport avec des notions non quantifiables comme le bien-être, la gestion, les initiatives de développement, etc. (plus communément appelés indicateurs SPICED, acronyme également anglais traduit en Subjectif-Participatif-Interprété-Vérfié et comparé-Renforçant-Diverse). Il s'agit dans ce cas d'entretiens et de suivis de ménages témoins au sein de la communauté.

En sus de ces indicateurs, l'équipe du projet effectue une analyse de l'autonomie des communautés engagées dans le processus de foresterie communautaire. Il est primordial, dans une démarche pilote, de mesurer le degré d'appropriation et l'efficacité de cette nouvelle organisation et gestion, afin de comprendre les échecs et réussites. L'autonomie est mesurée par de nombreux facteurs, prenant en considération le processus décisionnel, le contrôle, les procédures, la comptabilité et gestion, les différentes opérations techniques, etc.

Ce mois, sept communautés partenaires du projet ont suivi une évaluation de ce type, la seconde pour trois d'entre-elles. Si les degrés d'autonomie sont encore faibles, notamment dû à de faibles rentrées d'argent et par conséquent à peu de dynamique intrinsèque, les indicateurs montrent une évolution positive de la situation.



En direct du terrain (suite)

La dynamique associative au Gabon

Dans de nombreuses études, témoignages ou rapports, il est souvent rapporté que l'individualisme prévaut dans les communautés rurales du pays. Il est certain que les dynamiques, souvent régies par les aspects fonciers, sont axées autour de la famille, et un réel cloisonnement existe dans certains villages entre familles. La principale cause est la sédentarisation des ménages le long des axes routiers qui avait pour but de favoriser l'administration du territoire. Dès lors, il n'existe pas toujours dans ces villages, au départ «artificiels», des liens suffisamment forts pour permettre le travail communautaire, les conflits ou intérêts familiaux prenant rapidement le dessus sur l'effort collectif. Cependant, bien que cette trame de fond ne soit pas propice dans un premier temps, il n'est pas inconcevable de penser à une réorganisation sociale, d'autant plus que les pressions extérieures s'amplifient et que l'environnement direct des villages change à grande vitesse. L'arrivée en masse d'opérateurs économiques, d'investisseurs étrangers, ou de simples migrants change la donne et soude les familles. Aussi, dans plusieurs des sites partenaires du projet, nous observons un regain de solidarité et de collaboration.



Produits de sciage artisanal pour le village



Valorisation de PFNL au profit du village

Ces dynamiques observées sont le signe de changements dans le monde rural, qui est de moins en moins enclavé et de plus en plus sur le devant de la scène pour leurs ressources. S'il est vrai que le tissu associatif est peu, voire dans certaines zones pas développé, ce dernier est en voie rapide de développement, et les opportunités de création de forêts communautaire représentent pour ces villages une très belle opportunité de s'élever et de prendre en main leur forêt et leur quotidien.

La valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)

La forêt communautaire est vue par beaucoup comme un lieu où l'on y pratique que des coupes de bois au profit des communautés rurales. Certes, l'exploitation forestière est bien présente dans les plans simples de gestion, mais elle ne constitue pas la seule activité. Ce serait une vision trop réductrice du potentiel des forêts du Gabon. La valorisation de produits forestiers non ligneux a en effet un poids non négligeable dans la création d'emplois et la genèse de revenus. Il s'agit des produits de la forêt autre que les bois d'oeuvre, tel que les fruits, feuilles, écorces, champignons, etc. Ceux-ci peuvent trouver un marché lucratif tant à l'échelle locale qu'internationale, l'objectif étant d'améliorer les systèmes de valorisation et d'ouvrir des filières commerciales. Quelques premiers exemples sont encourageants, avec le développement de marchés prometteurs, comme pour la résine d'Okoumé, les produits dérivés de l'Andok, etc. Il est à espérer que nous puissions dans quelques temps déguster en apéritif du jus d'Amvout ou de Longhi, accompagné de croquantes noisettes d'Afrique.

Au delà de la création de revenus et de la valorisation de traditions, les PFNL permettent la diversification des revenus au sein d'une forêt communautaire, ce qui assure une sécurité économique au village, qui bénéficiera toujours de recettes même si le secteur du bois est en difficulté.



Ecorce de Pao Rosa (*Bobgunnia fistuloides*)



Fruits de Longhi abam (*Chrysophyllum lacourtianum*)

Les forêts communautaires et le plan d'action FLEGT

FLEGT est un acronyme anglais qui est traduit en français par l'«application des réglementations forestières et gouvernance dans les échanges commerciaux de bois et produits dérivés». Il s'agit d'une réglementation proposée par l'Union européenne qui vise à limiter l'exploitation illégale via un système de traçabilité mis en place dans les pays producteurs de bois. L'un des fondements de celui-ci est de conclure des Accords de Partenariat Volontaires (APV) avec les pays partenaires commerciaux de l'UE, dans lesquels ces derniers s'engagent à vérifier la légalité du bois qu'ils exportent en Europe au regard de leur propre réglementation.

Au Gabon, ces APV sont en cours de négociation. Les forêts communautaires pourraient être incluses dans les filières concernées par le plan d'action FLEGT, et un système de traçabilité et de contrôle pourrait être appliqué/exigé pour le bois en provenance de ces forêts. Leur implication est toutefois discutée, car les FC n'ont peut-être pas pour vocation le marché international européen, mais plutôt le marché local domestique. Si elles devaient faire parti du processus, la récente expérience camerounaise nous montre que le système devrait être simplifié et adapté au contexte rural si l'on souhaite sa réelle application, qui, si elle fait défaut, risquerait de compromettre le plan d'action à l'échelle du pays.



Sciage artisanal dans une communauté villageoise

Projecteur sur...

... la nouvelle disposition en matière de récupération de grumes abandonnées

Récemment, une nouvelle disposition ministérielle a été prise pour la récupération de bois abandonnés. Auparavant taxées à 3 000 FCFA (environ 4,5 €), les grumes sont aujourd'hui taxées au mètre cube, avec un prix variable d'une espèce à l'autre. Au total, 41 espèces sont considérées par cette décision, les prix allant de 15 000 FCFA/m³ (environ 23 €) pour les espèces à faible valeur commerciale à 180 000 FCFA/m³ (environ 275 €) pour les plus précieuses (Kévazingo, Doussié, etc.). Le prix moyen, considérant les 41 espèces est de 64 000 FCFA/m³ (environ 98 €).

Si cette mesure permet de limiter les fraudes, elle est par contre très peu propice aux communautés rurales, qui ne peuvent plus envisager le recyclage des grumes gaspillées par les opérateurs économiques (qui se compte parfois par centaines !). Dans le cas de la récupération d'une grume de Pao Rosa de 3 m³, la communauté devra déboursier 450 000 FCFA en taxes (environ 690 €). Ajoutés aux frais de sciage et de débardage, le prix du mètre cube au village dépassera celui de l'export à Libreville !

Ces nouveaux prix sont très dissuasifs, d'autant plus qu'un permis de gré à gré ne coûte toujours que 300 000 FCFA et ouvre le droit de coupe de 50 arbres. Dans notre cas, il est donc beaucoup plus avantageux pour les villageois d'abattre 50 Pao Rosa que d'en recycler 1. La grande perdante dans cette mesure reste la forêt, qui risque de ne pas pouvoir suivre cette logique très longtemps !



Cubage par les villageois de bois abandonnés sur parc

Baromètre des forêts communautaires appuyées par le projet

Le baromètre des futures forêts communautaires du Gabon schématise l'état d'avancement des communautés villageoises désireuses d'entrer dans un processus de légalisation de leur forêt communautaire (FC). Ces indicateurs reprennent les étapes importantes de ce processus. Ils ne sont pas exhaustifs ; de nombreuses activités annexes sont également entreprises dans les villages.



Communautés partenaires :

| | dynamique communautaire | association villageoise | délimitation de la FC | plan simple de gestion | légalisation & utilisation |
|--------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|
| ➔ Massaha | ● | ● | ● | ○ | ○ |
| ➔ Nzé Vatican | ● | ● | ● | ○ | ○ |
| ➔ Ebyeng-Edzua | ● | ● | ● | ○ | ○ |
| ➔ La Scierie | ● | ● | ● | ● | ○ |
| ➔ Ebe-Messe-Mélane | ○ | ● | ● | ● | ○ |

Communautés ayant sollicité le projet DACEFI à ce jour et dont la formalisation du partenariat est en cours :

| | dynamique communautaire | association villageoise | délimitation de la FC | plan simple de gestion | légalisation & utilisation |
|-----------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|
| ▬ Ekorédo | ● | ● | ○ | ○ | ○ |
| ▬ Mbès | ● | ● | ○ | ○ | ○ |
| ▬ Hendjé | ● | ● | ○ | ○ | ○ |
| ▬ Zolendé | ● | ● | ○ | ○ | ○ |

= évolution |
 absence |
 en cours |
 effective |
 à revoir, non valide



Bobgunnia fistuloides

Contacts :

Cellule de coordination régionale (Gabon-Cameroun)
 Contacter Bède Lucius Moussavou - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville
 (bmooussavou@wwfcarpo.org)
 Antennes techniques au Gabon
 Contacter Quentin Meunier - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville
 (meunierquentin@hotmail.com)
 Equipe technique à Gembloux (Belgique)
 Contacter Michèle Federspiel (Nature+ asbl) et Cédric Vermeulen
 Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
 (m.federspiel@natureplus.be et cvermeulen@ulg.ac.be)

Sites Internet :

DACEFI-2 : <http://wwf.panda.org/dacefi2>
 Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech : www.fsagx.ac.be/gf
 asbl Nature + : www.natureplus.be
 WWF : www.panda.org

Auteurs de ce numéro : Meunier Q., Moubogou C., Ibinga S., 2011.

Conception de la lettre d'information et photographies : Quentin Meunier

